

AVIS DE PUBLICITE POUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

Le présent avis est publié dans le cadre des articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une publicité préalable ou une procédure de sélection préalable à la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

1- Objet de l'avis

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public de la mise à disposition ponctuelle d'un emplacement du domaine public destiné à accueillir un **foodtruck** dans le cadre de l'événement organisé à l'occasion de la finale de la Coupe du Monde de football, **le dimanche 19 juillet 2026**, au **château de Chavaniac-Lafayette**.

La collectivité souhaite privilégier une offre de restauration de type américain (burger, frites, hot-dogs, spécialités associées), afin de renforcer l'ambiance conviviale et festive de l'évènement. Toutefois, une importance particulière devra être apportée à la qualité et à la provenance des produits et matières premières utilisées, les produits locaux étant à favoriser.

2- Emplacement et conditions d'exploitation.

L'emplacement mis à disposition se situe dans la cour du château (parcelle cadastrée AB 0218), sur une surface d'environ 20m²

Un raccordement électrique pourra être mis à disposition.

L'utilisation du gaz est autorisée à condition d'être déclarée au préalable.

L'occupant du domaine public doit prévoir le personnel nécessaire pour assurer le service sur les horaires d'ouverture de l'espace de restauration ;

3- Modalité administratives et conditions d'exploitation

L'occupation donnera lieu à une Avis d'Occupation Temporaire précaire et révocable, limitée à la durée de la manifestation.

Le titulaire de l'autorisation devra fournir une assurance RC professionnelle couvrant l'activité et le matériel.

Fluide et charge :

- Electricité : point de raccordement fourni
- Eau propre : fournie par la collectivité
- Gaz : autorisé sur déclaration préalable
- Déchets : gestion et évacuation à la charge du titulaire

Le titulaire s'engage à respecter la réglementation hygiène/Sécurité et demeure seul responsable des dommages causés aux tiers, à son matériel ou lié à son installation.

4- Activités proposées

L'occupant du domaine public devra proposer :

- plat salé et/ou plat cuisinés (Burgers, frites, sandwiches, hot-dogs, etc.)
- et du sucré (par exemple, glaces, cookie, brownies, milkshakes...)

Des versions « auvergnates de ces plats pourront également être proposées.

5- Durée de l'exploitation

L'espace de restauration sera présent sur le site le dimanche 19 juillet 2026 de 11h à minuit.

Les horaires de vente de l'espace de restauration, sont définis en cohérence avec l'ouverture du site au public et le déroulement de l'animation.

5- Redevance pour l'occupation de l'espace public à la charge du prestataire

En guise de redevance, l'occupant s'engage à verser un loyer de 50 € pour l'ensemble de la manifestation.

6- Candidature

6.1. Dépôt des dossiers de candidatures :

Les candidats intéressés devront faire parvenir lettre de demande d'occupation du domaine public comportant impérativement :

- Le nom et les coordonnées du demandeur,
- Description de l'offre de restauration proposée avec tarifs,
- Liste du matériel utilisé et des besoins techniques (photographie du camion),
- Extrait Kbis (- de 3 mois) ou attestation d'immatriculation au répertoire des métiers ou récépissé de la déclaration en préfecture,
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et assurance du véhicule en cours de validité.

6.2. Critères de sélection des candidats :

Les candidatures seront analysées selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre de restauration (variété, adéquation avec l'évènement, valorisation des produits locaux/provenance des matières premières) **(65%)**
- Politique tarifaire (cohérence des prix pour le public) **20%**
- Capacité technique et opérationnelle (matériel, autonomie, respect des contraintes du site) **(15%)**

En tout état de cause, chaque candidat recevra une réponse écrite.

7- Adresse de transmission des demandes

Les demandes doivent être adressées avec accusé de réception à l'attention de :

Céline CHASSEFEYRE

Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires (DADT), Direction déléguée Culture et Patrimoine,

A cet email : celine.chassefeyre@hauteloire.fr

La présentation du dossier du candidat est laissée à la libre appréciation du candidat.

8- Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter :

Céline CHASSEFEYRE

A cet email : celine.chassefeyre@hauteloire.fr

9- Durée de Publicité

Date limite de dépôt des candidatures est fixée au : Lundi 29 juin 2026 à 12h00.